

Jeudi 25 juin 2020

Thuin : les déchets font tache dans la belle unanimité retrouvée

Le groupe écolo s'est abstenu sur la hausse du coût de traitement des immondices. Hormis cela, le conseil était d'une unanime sérénité

• **Nathalie BRUYR**

La question avait été longuement débattue cet hiver dans les conseils communaux de la Botte du Hainaut. Le point vient à Thuin lors de cette 3^e séance au sortir du confinement : la hausse du coût de l'enlèvement et du traitement des déchets ménagers calculée par Ipalle a pour conséquence une sérieuse augmentation de la redevance pour les citoyens. À Thuin, les isolés devront déboursier 90 € (69 € en 2019), les ménages 180 € (141 € en 2019), avec 10 sacs offerts et le maintien d'une réduction pour les faibles revenus. « On est à 95,5 % du coût-vérité, on ne peut aller au-delà sous peine de perdre des subsides

Une caméra déplaçable surveillera les endroits critiques envahis par les déchets clandestins



EGA - 50762018335

Plan commerces : avec le MR

Le plan commerces (lire notre édition du 23 juin) élaboré par le Collège communal a lui aussi recueilli l'unanimité. Plus, il intègre deux propositions émises par le groupe MR, minoritaire au conseil : il visera aussi les professions libérales, et les commerces, bénéficiaires du prêt sans intérêt pour stabiliser leur trésorerie, pourront avoir un personnel de 10 équivalents temps plein au lieu des 4 initialement

prévus. Au conseil la bourgmestre précise que s'il faut aller vite, il faut aussi éviter l'« effet d'aubaine » et bien identifier les besoins. « Un travail réalisé très efficacement avec l'administration communale ». Désormais conseiller, Paul Furlan ajoute que la crise peut aussi être l'opportunité pour la ville de réfléchir à son évolution. « La question des terrasses est par exemple importante pour la politique touristique locale ».

de la région wallonne, explique l'échevin Pierre Navez. Cette augmentation, c'était cela ou diminuer le nombre ou la variété des collectes en porte-à-porte. Des points d'apport volontaire ont été mis en place, le recyparc accueille des matières supplémentaires, c'est vrai on trie plus, mais cela coûte aussi ». Il poursuit en détaillant le calcul poussant à augmenter la redevance : « Le montant total par habitant réclamé par Ipalle est de 83,51 € par habitant, se divisant en 27,76 € pour la collecte, 52 € pour la gestion et le traitement et 3,75 € de taxes régionales, soit 83,51 x 14 700 habitants : 1 227 597 € à charge de la commune. 141 708 € de plus qu'en 2019 ».

Payer ou consommer différemment

Un argumentaire complété par Adrien Laduron (MR) qui assure que son groupe votera le point après avoir reçu des informations d'Ipalle qui « permettent de comprendre pas mal de choses ». A titre d'exemple, il cite les papiers – cartons, dont la Chine refuse l'importation sur son territoire depuis 2019. Seul le

groupe Écolo, par la voix d'Anne-Françoise Lontie, s'abstient au vote sur cette augmentation. « Difficile de faire comprendre aux Thudiens, engagés dans une démarche de réduction de leurs déchets, qu'ils vont payer plus. Nous insistons sur l'importance, avant de payer et de trier, de faire des choix de consommation intelligents. On informe en effet sur la réduction des déchets, mais quand on voit la quantité de plastiques qui sort encore des grandes surfaces, il faut faire plus » appuie-t-elle.

Une caméra contre les incivilités

Outre ce point délicat, une belle unanimité s'est dégagée tout au long de ce conseil communal, toujours distancé au hall polyvalent. L'installation d'une caméra de surveillance déplaçable en milieu ouvert a notamment recueilli l'approbation enthousiaste de tous. « Elle servira à surveiller les incivilités, au premier rang desquelles les dépôts clandestins de déchets et la mauvaise utilisation des poubelles publiques » a précisé la bourgmestre Marie-Eve Van Laethem. ■